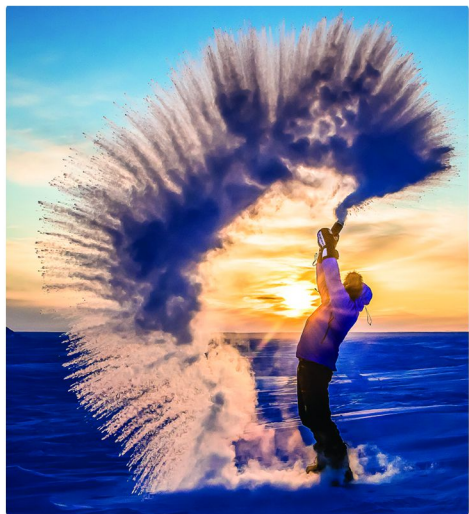


# BON CADEAU



L'ÉCOLE DES EXPLORATEURS  
inspired by nature



## PARTIE À OFFRIR

à Mme/ Mr : .....

Par Mme/ Mr : .....  
pour participer une expérience unique <sup>(1)</sup> :

.....  
au lac de Tignes avec un explorateur polaire.  
Ce bon est valable un an : utilisable jusqu'au <sup>(2)</sup> :

.....  
Cette expérience est encadrée par un professionnel  
sur le site de la station de Tignes ( 73320)

**Condition d'utilisation du bon :** Réservez par mail le plus tôt possible

**Mail :** [contact@albanmichon.com](mailto:contact@albanmichon.com)

**Validité :** 12 mois à partir de la date d'achat du bon

**Plus d'infos :** [www.tignesexplorer.com](http://www.tignesexplorer.com)

*(1) Indiquer le nom du stage (2) Indiquer la date d'utilisation maximum, soit un an de plus à partir d'aujourd'hui*

## PARTIE A ENVOYER PAR MAIL : ( [CONTACT@ALBANMICHON.COM](mailto:CONTACT@ALBANMICHON.COM) )

COORDONNEES DE LA PERSONNE  
QUI OFFRE LE BON :

NOM / PRENOM\* :

TELEPHONE \* :

MAIL\* :



BENEFICIAIRE DU BON CADEAU :

NOM / PRENOM\* :

TELEPHONE \* :

MAIL\* :



\*Renseignements obligatoires pour le traitement du dossier / IMPORTANT : A partir de 18 ans minimum

**J'ai offert ce bon cadeau et l'expérience (Indiquez le nom de l'expérience):**

.....

**Et payé sur le site internet la somme de : ..... €**

**- J'accepte les conditions générales d'utilisation ci-dessous**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

.....

.....

Conditions générales d'utilisation : Les bons cadeaux sont valables pour une durée de 12 mois à compter de la date indiquée sur le bon de réservation. Les bons cadeaux ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, même en cas de perte ou de vol ou de dépassement de la date de validité. Les bons cadeaux sont nominatifs et ne peuvent en aucun cas être utilisés par une autre personne que le bénéficiaire. Leur revente est interdite (loi du 27 juin 1919) Aucune monnaie, sous quelque forme que e soit, ne peut être rendue sur le montant souscrit en bon cadeau. En cas d'annulation de notre part à cause d'évènement météorologique ou indépendante de notre volonté ne donne en aucun cas le droit de demander des dommages liés au frais d'hébergements ou de transports